



LAISSEZ-LES-VIVRE  
SOS FUTURES MÈRES

# “Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES”

Avril - Mai - Juin 2013

Bimestriel – Prix : 3 €

N° 177

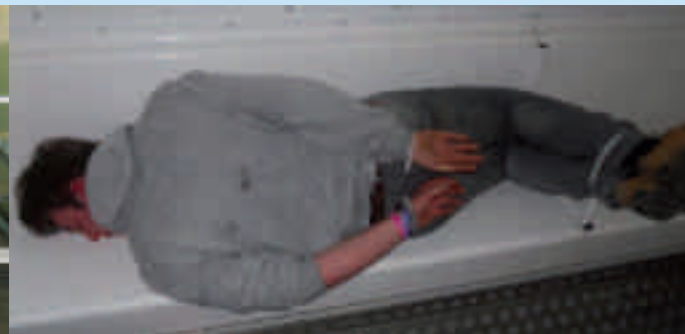
## La France selon la clique Hollande-Taubira-Valls



Plus d'un millier d'arrestations arbitraires de simples manifestants ou même de promeneurs parqués au commissariat du 32 rue de l'Évangile (Paris XVIII<sup>e</sup>)



Cellule d'isolement à Fleury-Mérogis



Nicolas BERNARD-BUSSE, veilleur et prisonnier politique, condamné à deux mois de prison ferme

## la France réelle



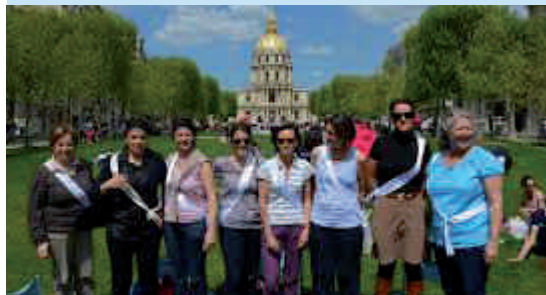
La manif pour tous



Les Antigones



Le Printemps Français



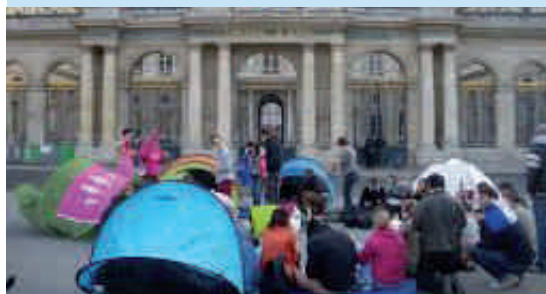
Les mères veilleuses



Veilleurs pour la famille



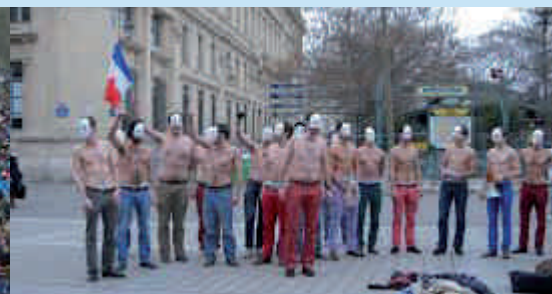
Fête de Sainte Jeanne d'Arc



Camping pour tous



Des millions de manifestants dans toute la France



Les Hommen





## SOMMAIRE

Page 1 : Les deux France

Page 2 : Le terroriste aux chaussons

Page 3 : Ces enfants trisomiques...  
Mariage homosexuel  
et recherche sur l'embryon

Page 4 : Le GIEC a menti durant 17 ans !  
Les faussaires associés de l'Etat français

Page 5 : Vincent LAMBERT :  
acharnement euthanasique avéré

Page 6 : MAUROY, un farouche malthusien

Page 7 : Les forces occultes continuent à frapper !

Pages 8 et 9 : Irlande et Pologne  
forcées à légaliser l'avortement

Page 10 : John MONEY, l'idéologue pervers  
de la doctrine du genre

Page 11 : ATTALI, un cauchemar pour l'humanité !

Page 12 : SOS Futures Mères

Choisissez un  
GRAND VIN DE BORDEAUX

*Château Bessan*  
Vendanges faites à la main

1<sup>ères</sup> Côtes de Bordeaux rouge 2007

Élevé en fût de chêne

36 bouteilles : 269 € - 60 bouteilles : 432 €

Bordeaux rouge 2008

36 bouteilles : 189 € - 60 bouteilles : 297 €

Bordeaux rouge 2009

ou Bordeaux blanc sec 2009

36 bouteilles : 205 € - 60 bouteilles : 324 €

Rémy et Sylvie Verdier

Païement à l'ordre de

Sarl Vignobles et Crus de Bessan

CHÂTEAU BESSAN

33550 TABANAC

Tél : 09 77 35 76 43 – Fax : 05 56 67 12 77

[www.chateaubessan.fr](http://www.chateaubessan.fr)

[chateaubessan@wanadoo.fr](mailto:chateaubessan@wanadoo.fr)

Le Château Bessan produit d'autres vins :  
blanc sec, rosé, blanc liquoreux, crémant

Tarifs sur demande

## LE MOT DU PRESIDENT

### Le terroriste aux chaussons

**Le 21 janvier 2013, le docteur Dor était poursuivi devant la 31<sup>e</sup> Chambre du TGI de Paris pour « pressions morales et psychologiques » à propos de l'avortement, en vertu de l'article 12 du code de la santé publique, modifié le 4 juillet 2001 par la loi Aubry.**

La loi Nieiertz de 1993 avait déjà institué en matière d'avortement un nouveau délit, celui d'entrave ou tentative d'entrave aux actes d'avortement. Elle permit la condamnation à de fortes amendes du docteur Dor et de ses amis, qui venaient prier dans les hôpitaux à proximité des locaux où étaient pratiqués les avortements.

La loi Aubry de 2001, y a ajouté « les pressions morales et psychologiques », une notion d'un flou abyssal, qui doit permettre de faire condamner n'importe qui pour

n'importe quoi, à partir du moment où l'on dénonce le crime d'avortement : sera-t-il permis demain, aujourd'hui, de « faire les gros yeux » à une fille croisée dans la rue, voire même à son chien... ?



Reportage télévisé de la chaîne publique France 2 sur le Dr DOR le 7 mai 2011 devant l'hôpital Saint Vincent de Paul (Paris XIVe)

Il ne faut pas prendre cette loi Aubry pour celle des 35 heures... elle est beaucoup plus nocive. Elle porte par exemple le délai légal d'avortement de 9 à 12 semaines, elle supprime l'objection de conscience pour les médecins hospitaliers chefs de service, comme l'autorisation parentale pour les mineures, et

instaure la prise en charge à 100% des frais d'avortement par l'État. etc...

Le docteur Dor est poursuivi pour deux sortes de faits :

1) avoir en avril 2011 organisé une prière publique dans la rue. devant l'hôpital Saint Vincent de Paul à Paris. Alors qu'il s'agit de manifestations régulièrement déclarées à la Préfecture de Police, comme SOS-Tout-Petits a l'habitude de les organiser à Paris ou en province ;

2) s'être introduit en juin 2012 dans les locaux du Planning Familial à Paris rue Vivienne, et avoir en redescendant l'escalier présenté, à une femme qu'il y a croisée, une médaille miraculeuse et un petit chausson de bébé - un botton - en laine tricotée.

On mesure ainsi la gravité des faits. En réalité c'est la liberté d'expression qui est en jeu dans ce procès : il est interdit de dire que l'avortement est la mort d'un être humain, il faut bannir la vérité. En France la discussion n'est plus libre - avec toutes les lois répressives votées par nos imbéciles de parlementaires - sur la plupart des faits d'actualité (l'immigration, l'avortement. bientôt les perversions sexuelles...), comme sur le passé même lointain.

Il est intéressant de savoir que pour l'affaire de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, une première plainte du directeur de l'hôpital avait été classée par le procureur en 2011, et qu'on l'a ressortie après la plainte du Planning en juin dernier.

Et que pour la rue Vivienne, c'est le fait du petit chausson qui est poursuivi (« une violence insupportable ») pas la distribution de la médaille miraculeuse. Ils en ont peur !

Article publié avec l'aimable autorisation des "Cahiers Saint-Raphaël"

Docteur Luc PERREL  
Président

A l'issue de l'audience du 26 juin, le parquet a requis contre le Dr DOR un mois de prison avec sursis et 8 000 euros d'amende. Selon l'usage, l'affaire a été mise en délibéré jusqu'au 16 septembre, un délai classique compte-tenu des vacances judiciaires.

## Ces enfants trisomiques qui dérangent même les statistiques

Selon les rapports Euro-Peristat, la France détient le taux le plus élevé concernant les naissances d'enfants sans vie ou morts-nés parmi les pays d'Europe : elle arrive à la 29<sup>ème</sup> et dernière place ! Le taux de mortinatalité, enfants nés sans vie est de 9,2 pour mille et pour 40 à 50% serait attribuable aux "avortements dits thérapeutiques" ou "interruptions médicales de grossesse". Les statistiques des autres pays ne prennent pas en compte les chiffres des "interruptions médicales de grossesse" avec ceux des enfants nés sans vie. En outre, en France on pratique plus "d'interruptions



Elie REIMER

médicales de grossesse" tardives de plus de 22 semaines, donc prises en compte comme naissances, et triste privilège pour la France ; selon l'I.N.S.E.R.M., ce taux s'expliquerait en grande partie par une "politique très active de dépistage des anomalies congénitales". En bref, un splendide "fleuron" de la culture de mort ! A cet égard, il est à noter qu'en France l'exploit du jeune trisomique Elie REIMER, né en Oregon, qui a atteint un sommet himalayen à 5 364 mètres a été quasiment passé sous silence. (Seul le Salon Beige a relayé l'information.)

## Mariage homosexuel et recherche sur l'embryon

**Moi, président de la République, je conduis la France vers "Le Meilleur des Mondes" !**

**Première étape :** sous couvert d'égalité absolue des citoyens, légaliser le mariage homosexuel et, ce, grâce à la complaisance des principaux corps de l'Etat : refus du "Conseil Economique Social et Environnemental" de prendre en compte les 700 000 signatures de la pétition d'origine citoyenne, suivi du refus par le Conseil Constitutionnel non seulement d'invalider la loi TAUBIRA et même d'émettre quelque réserve d'inconstitutionnalité que ce soit à son encontre.

**Seconde étape :** faciliter la recherche sur l'embryon, véritable vivisection humaine, sous le prétexte fallacieux de combler le prétendu retard scientifique de la France en passant de l'interdiction assortie de dérogations telle que prévue par la loi bioéthique du 7 juillet 2011, à l'autorisation encadrée ; et, ce, en dépit des preuves scientifiques de l'inutilité des dites recherches attestées par l'attribution le 8 octobre 2012 du Prix Nobel de Médecine au chercheur britannique John B. GURDON et à son confrère japonais Sinhya YAMANAKA en raison de leur découverte concernant la possibilité pour les cellules adultes matures d'être reprogrammées pour devenir pluripotentes. Le député socialiste Catherine LEMORTHON ne déplorait-elle pas le 3 mars 2013 devant l'Assemblée nationale : "L'embryon, ce pan de matière qui échappe à la recherche". Bien qu'une loi ait été votée en 2011 après un long débat, le gouvernement, sous pression des lobbys, veut impérativement imposer une nouvelle législation.

**Troisième étape :** bouleverser les règles de la filiation et admettre, cette fois sous couvert de droit à la vérité, des formes de multiparentalité

qui seront officialisées par les nouvelles sortes de livret de famille telles que les revendique notamment la sociologue Irène THERY, qui déclarait à Télérama le 21 décembre 2011 : "Le problème, c'est ce fameux modèle un seul père, une seule mère" et ce par le biais d'une nouvelle loi sur la famille (toujours en préparation bien que reportée) qui va redéfinir les règles de la PMA (Procréation Médicalement Assistée) et vraisemblablement instituer la GPA (Gestation Pour Autrui) actuellement interdite. Jean Yves NAU, (ancien rédacteur de la rubrique médicale du "Monde") ne proposait-il pas sur "slate.fr" le 31 décembre 2012 de "fournir les couples homosexuels en embryons surnuméraires dépourvus de projet parental". La sénatrice socialiste Virginie KLES n'annonçait-elle pas aux "états généraux de la bioéthique" le 11 décembre 2011 : "Les grossesses du futur seront assurées par la fécondation in vitro" (lu dans "L'ultime transgression" du Dr DICKES). On perçoit ainsi avec effroi les prémises de la société du "Meilleur des Mondes" que ce gouvernement nous prépare. Le 4 décembre 2012, le Sénat votait une proposition de loi "visant à autoriser sous certaines conditions la recherche sur l'embryon". Puis dans la nuit du 28 au 29 mars 2013, une guérilla d'amendements appuyée par une très forte mobilisation parvient à faire ajourner la proposition.



Catherine LEMORTHON



Irène THERY



Virginie KLES

Mais cette dernière revient devant l'Assemblée le 11 juillet 2013 et, en outre, Virginie KLES a confirmé que le projet de loi de "procréation médicalement assisté" qui a été débattu par le C.C.N.E (Comité Consultatif National d'Ethique) auditionné par l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques le 21 mai ferait bien partie du projet de loi sur la famille.



## Le G.I.E.C. a menti au monde entier depuis 17 ans !

Nous avons déjà dénoncé dans notre numéro 162 de décembre 2009 l'imposture de ce dernier avatar du malthusianisme que constituait la pseudo-scientifique théorie du réchauffement climatique érigée en dogme absolu. Elle se fondait sur des postulats d'une objectivité digne du soviétique Lyssenko que tout un chacun devait faire siens sans la moindre contestation possible. La théorie part d'un raisonnement assez simpliste : il y aurait eu corrélation entre développement de l'activité humaine et augmentation de la température terrestre. Les photos hyper-médiatisées de la réelle mais locale fonte des glaces dans l'Arctique ayant contribué à cet égard à marquer les esprits.

La prétendue augmentation de la température constituant une menace pour la planète, il fallait donc par tous les moyens réduire l'activité économique et limiter, voire pour certains, diminuer le nombre des humains. D'où la multiplication des conférences internationales - Kyoto, Nagoya, Copenhague, Rio - et chaque fois les tentatives, plus ou moins réussies, d'imposer au niveau international des normes contraignantes en matière de diminution d'émission de gaz à effet de serre et de réduction des taux de natalité.

Tous les scientifiques ou les associations qui osaient émettre les moindres réserves à l'encontre du dogme se

voyaient diabolisés. A telle enseigne que ses détracteurs parmi lesquels d'éminentes personnalités du monde scientifique telles Vincent COURTILLOT ou Claude ALLEGRE se voyaient immédiatement affublés du qualificatif de "climato-sceptique". Après plusieurs excommunications fracassantes telles : *"La thèse du réchauffement climatique n'est pas négociable !"*, le G.I.E.C fut de plus en plus affaibli par des révélations de scandales internes et de manipulations de données telles que le lissage des courbes montrant les hausses très élevées des températures à la fin du moyen-âge, et on a pu évoquer un véritable "CLIMATEGATE".



AL GORE et le GIEC couronnés prix Nobel de la paix à Oslo en 2007 !

Le GIEC a finalement admis par la voix de son Président, lui-même Rajendra PACHAURI, à la Conférence sur le climat de Doha (Qatar) en décembre 2012 que la planète terre n'avait plus connu le moindre réchauffement climatique global depuis 1995 et que le questionnement faisait partie intégrante de toute démarche scientifique. Le moins que l'on puisse remarquer c'est bien que cette déclaration a été recouverte d'une énorme chape de plomb par toute la classe politico-médiatique.

**En clair, le président du GIEC a tout simplement avoué que lui-même et ses acolytes mentait à la terre entière depuis DIX-SEPT ANS !**

## Les faussaires associés de l'Etat français

Sans risquer de susciter un scandale, car les choses sont faites plutôt discrètement, **l'épreuve anticipée de sciences du baccalauréat** des sections littéraire et économique et sociale comportait une question à choix multiple avec 4 réponses possibles concernant la fiabilité contraceptive des tests d'ovulation ou tests de fertilité. La réponse à fournir était la 3 : *"Non, ce test ne peut pas être utilisé comme moyen contraceptif"*.

L'objectif dissimulé était de discréditer totalement les méthodes naturelles en confondant volontairement moniteurs de fertilité et moniteurs de contraception. La firme CLEARBLUE dont le nom n'est pas mentionné dans l'épreuve du baccalauréat avait lancé en février 2013 une campagne de publicité télévisuelle, qui fut d'ailleurs immédiatement stoppée, sur son moniteur de contraception dont le libellé était le suivant :

*"Si vous souhaitez vous libérer des effets secondaires des méthodes de contraception hormonale ou des inconvénients des autres méthodes, le moniteur de contraception Clearblue peut être envisagé comme une alternative pour vous"*. Il s'en est suivi une levée de boucliers immédiate de la presse, les hebdomadaires politiquement corrects Marianne et le Nouvel Observateur en tête pour critiquer vivement Clearblue d'avoir *"surfé sur la vague d'angoisse suscitée par la dénonciation des méfaits des pilules de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> génération"*, d'avoir fait passer leur annonce



M. PEILLON et Mme TOURAINE

publicitaire à une heure de grande écoute "juste avant le sacro-saint *Masterchef*", de vouloir faire du profit sur la vente des tests et surtout de laisser penser qu'une alternative pouvait exister.

En lançant sa campagne dite personnalisée par spots télévisés du 18 mai au 9 juin sur le thème : *"La contraception qui vous convient existe"*, la ministre de la santé Marisol TOURAINE s'est réjouie que *"les femmes n'aient pas cédé à la panique"* et que la chute de ventes des pilules de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations ait pu être très largement compensée par les hausses conjointes de ventes de pilules 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations et de stérilets. Il aurait été dramatique pour l'idéologie mortifère du tout contraceptif que les jeunes générations puissent se détourner de la contraception en se laissant "abuser"

par des publicités non conformes, d'autant plus que pour le premier trimestre 2013, l'usage des contraceptifs dits efficaces a tout de même baissé de 1,9%. D'où l'idée habile et plutôt discrète de mélanger subrepticement moniteur de fertilité et moniteur de contraception pour pouvoir faire répondre aux candidats que ces derniers ne constituent pas un mode de contraception efficace et par la même taxer d'inefficacité toutes les méthodes naturelles de régulation de naissance.

## Vincent LAMBERT : un acharnement euthanasique avéré

L'affaire Vincent LAMBERT paraît être un nouvel épisode dans la lutte acharnée des lobbys de la mort pour obtenir le droit de tuer ou du moins celui de laisser mourir. Il faut remonter au 5<sup>ème</sup> Congrès international des associations pour le droit de mourir dans la dignité qui s'est tenu à Nice du 20 au 23 septembre 1984 pour entendre la déléguée australienne Helga KUHSE déclarer : *"Si nous pouvons obtenir des gens qu'ils acceptent la suppression de tout traitement et soin, spécialement l'arrêt de toute alimentation, ils verront combien mourir est un chemin douloureux et alors ils accepteront pour le bien du malade l'injection létale"*.

Les législateurs de la loi LÉONETTI du 22 avril 2005 ont certes clairement affirmé qu'ils récusaient toute notion d'euthanasie mais pourtant l'ambiguïté a toujours plané sur la question de déterminer si hydratation et alimentation devaient être assimilées à des soins. De même, les taux d'erreur de diagnostic étant de l'ordre de 43%, comme le rapporte l'étude du neurologue Steven LAUREYS du Coma Science Group de l'Institut de Liège comment dans ces conditions évaluer "l'obstination déraisonnable" qui peut justifier selon la loi Léonetti l'arrêt des traitements. Rom HOUDEN put ainsi grâce à un appareillage spécial faire part de son attachement à la vie.

Dans ces conditions comment comprendre l'affaire LAMBERT ? Un homme de 37 ans, hospitalisé à l'hôpital Sébastopol de Reims se trouvait dans une situation de *"conscience minimale plus avec perception de la douleur et émotions préservées"* selon les allégations des médecins de son unité de soins palliatifs qui avaient décidé en accord avec son épouse et sans en informer ses parents d'en interrompre l'alimentation. D'après les médecins et l'épouse *"il aurait multiplié les comportements d'opposition aux soins faisant suspecter un refus de vivre"* et ce supposé refus aurait justifié la décision collégiale du 10 avril 2013 d'arrêt d'alimentation et d'hydratation. Les parents de Vincent avaient seulement été informés de l'existence d'une réflexion sur l'éventualité d'arrêter les soins et non de la prise de décision en elle-même. Indignés, ces derniers ont alors saisi le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne pour tenter d'obtenir le rebranchement de sa sonde gastrique.

Le référé du 11 mai 2013 leur donne gain de cause mais, d'après l'Observatoire National de la Fin de Vie, qui a immédiatement essayer d'en minorer l'impact, ne remet pas en question la décision en elle-même, mais seulement le processus au cours de laquelle cette dernière avait été prise. Au contraire, affirme l'avocat des parents de Vincent, Maître Jérôme TRIOMPHE, le seul fait qu'il puisse y avoir un désaccord au sein de la famille implique, en l'absence de directives anticipées, arrêt du processus d'interruption d'alimentation : il s'appuie en cela sur la deuxième mission d'évaluation de la loi Léonetti datant de 2008. En outre, il y aurait eu désinformation sur l'état exact de Vincent pour justifier sa condamnation à la mort lente : il serait non pas

dans le coma mais dans un état pauci-relationnel. La sonde gastrique qui le nourrissait a donc été rebranchée. Toujours est-il que, désormais, Vincent sourit à nouveau comme peut s'en réjouir sa mère.

A l'inverse, l'une de ses soeurs ayant pris le parti de sa femme et des médecins du CHU, affirme que ce sont les convictions religieuses de ses parents qui ont déterminé leur décision de saisir la justice et que Vincent, infirmier de profession, était favorable à l'euthanasie. Le 29 mai 2013, la femme de Vincent LAMBERT sort de sa réserve pour accabler les parents de Vincent et crier "sa colère" face à la décision de justice qui prive son mari de mort. Son interview fut relaté par *ELLE* et *LE NOUVEL OBSERVATEUR* mais les déclarations n'eurent pas un grand retentissement dans une actualité politique par ailleurs trop chargée. En revanche, le médecin et l'avocat de la femme de Vincent s'opposent à son transfert vers un autre établissement ce qui laisse présager qu'il n'ont pas renoncé à leur macabre projet et à cet égard on peut parler d'acharnement euthanasique.

La proposition 21 du candidat HOLLANDE sera vraisemblablement bientôt discutée et il semble bien que les lobbys ne relâchent pas la pression sur le gouvernement. Pour l'instant, l'Ordre des Médecins a émis le 13 février 2013 une recommandation, par ailleurs récemment rejetée en bloc par la lettre ouverte de 55 médecins du nord de la Saône-et-Loire, concernant la sédation proposant de pouvoir la rendre profonde, terminale et définitive dans certains cas et, ce, par *"devoir d'humanité"*.

Une étude de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) parue en décembre 2012 affirme, assez opportunément semble-t-il, comme pour forcer le cours des événements que pour le mois de décembre 2009, 47,7% des 47 872 décès étaient le résultat d'une décision médicale d'arrêt d'une thérapie ou de démarrage d'un traitement anti-douleur. Le rapport SICARD, remis en décembre 2012 au président de la République propose également une réflexion sur le suicide assisté, une application beaucoup plus massive de loi LÉONETTI et, ce, en modifiant les mentalités faisant évoluer au maximum le curatif vers le palliatif ainsi qu'un développement des directives anticipées, notamment concernant les limitations thérapeutiques dans les situations d'urgence. Le C.C.N.E. (Comité Consultatif National d'Ethique) doit donner à nouveau un avis sur un projet de loi et il est vraisemblable que ce dernier sera en faveur du dit projet, comme cela en avait été le cas ultérieurement.

En attendant les propositions de loi se multiplient, celle de Muguette DINI au Sénat, figure emblématique de l'A.D.M.D. s'étant déjà illustrée dans le passé par des propositions pro-euthanasie, déposée le 5 juin et celle de Véronique MASSONNEAU, députée E.E.L.V sur *"l'aide active à mourir"* déposée le 14 juin 2013 pour *"faire pression sur l'agenda de l'exécutif"*.

Béatrice VOUTERS  
Vice-Présidente



Véronique  
MASSONNEAU



Un CHU tout neuf pour  
mieux infliger l'euthanasie



Muguette DINI



## MAUROY, un farouche malthusien

LAISSEZ-LES VIVRE ne s'estime pas contraint de partager l'hommage national unanime réservé au crypto-communiste hyper-malthusien Pierre MAUROY : en effet, classe politique et médias unanimes encensent le cher disparu, louent son patriotisme, sa loyauté, sa fidélité à ses convictions. Si Pierre MAUROY est assurément l'homme des 39 heures hebdomadaires (contre 40), de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés (contre 4) et pour le pire plus que le meilleur de la retraite à 60 ans, **il a surtout été un farouche malthusien.**

Ainsi, lors de la session de printemps 1982, il répond, sûr de son propos, à une question au gouvernement d'un député R.P.R. concernant l'augmentation toujours constante du chômage : *"Est-ce ma faute, si les français ont fait plus d'enfants après la seconde guerre mondiale qu'ils n'en avaient jamais fait pendant deux siècles ?"*, semblant ainsi totalement ignorer que c'est précisément cet accroissement démographique qui explique pour une large part les "Trente Glorieuses".

Premier Ministre pendant 38 mois, de mai 1981 à juillet 1984, **il marque son gouvernement d'une série de mesures très hostiles à la famille.** Ainsi quand les allocations familiales sont augmentées de 25% en 1981 conformément aux promesses de campagne du candidat Mitterrand, elles le sont essentiellement par le biais de l'augmentation de 50% des allocations pour le deuxième enfant pénalisant ainsi déjà les familles nombreuses. Durant cette même période, le montant

d'économies d'impôts susceptibles d'être réalisées par le biais du quotient familial diminue de moitié passant de 15 000 francs à 7 500 francs par demi-part fiscale. **Son gouvernement s'illustre également tristement par le remboursement à 70% de l'avortement et par les premières campagnes publicitaires télévisuelles contraceptives ouvertement anti-natalistes.** On y voyait notamment, entre autres clips, une femme triste et sans âge, affirmer : *"D'enfants, j'en ai bien assez ; un de plus ce serait la catastrophe !"*

Puis quand vient en janvier 1983, le tournant de la rigueur, tant vanté par les économistes, ce sera l'occasion de **démanteler la prime de 10 000 francs accordée depuis 1979 (par le gouvernement**

**BARRE) à la naissance du troisième enfant et des suivants** en la divisant par DEUX et, ce, sous le fallacieux prétexte qu'elle était beaucoup trop incitative. Il s'en suivi une baisse des naissances de 41 000 par an entre 1982 et 1984, faisant passer ainsi à nouveau le taux de natalité de la France en dessous de

14 naissances pour mille habitants. En 1983-1984, une extraordinaire mobilisation oblige François MITTERRAND à renoncer à la loi SAVARY de création du service public unique de l'enseignement. **Il n'en reste pas moins que Pierre MAUROY fait figure de modèle en tant que pourfendeur de la famille et, il s'agit d'assurément, pour les socialistes qui nous gouvernent, d'un maître en la matière.**

Béatrice VOUTERS  
Vice-Présidente



*Le premier ministre MAUROY présentant son programme de gouvernement socialiste à l'Assemblée nationale en juin 1981*

### ERRATUM

Des lecteurs attentifs ont décelé une erreur dans notre bulletin n° 176 du premier trimestre 2013 : en effet, si nous avons bien cité le **professeur Jean de VIGUERIE** en page 2, la légende de la photo de la page 3 illustrant sa conférence lors de notre **congrès du 16 février 2013** mentionnait son frère Paul, ancien président des Associations Familiales Catholiques, alors que la photo était effectivement celle prise dans la salle de conférence de l'ASIEM le 16 février. Que nos lecteurs veuillent bien excuser cette erreur dont je suis seul responsable.

Pierre VOUTERS  
Rédacteur en chef



*Pr Jean de VIGUERIE*

## Les forces occultes continuent à frapper !

Tout a commencé dès 1974 de par la volonté du trio infernal GISCARD D'ESTAING-CHIRAC-VEIL lorsque la quasi-totalité des prestations familiales, exceptées les allocations familiales proprement dites, ont commencé à être soumises à des conditions de ressources.

En 1997, M. JOSPIN, second chef du gouvernement (socialiste) du septennat CHIRAC de 1997-2002 décide de la mise sous condition de ressources des allocations familiales pour l'année 1998 pour y renoncer dès l'automne 1998.

Puis, si le duo SARKOZY-FILLON omet, fort heureusement, de nommer un ministre de la famille de 2007 à 2009, Mme MORANO est à la tête d'un secrétariat d'Etat à la famille de 2009 à 2011 qui s'évertue, sans la moindre cesse, à soutenir la politique familiale comme la corde soutient le pendu, notamment en commençant à réduire le plafond du quotient familial qui permet notamment aux familles nombreuses de compenser, tout au moins sur le plan fiscal, leurs charges de famille.

Mais en 2012, le gouvernement socialo-maçonnique HOLLANDE-AYRAULT comprend la plus forte proportion de franc-maçons de toute l'histoire de France. Alors, dès l'automne 2012, les faussaires d'Etat mettent en exergue un pseudo-déficit de 2,3 milliards de la branche famille, en réalité littéralement pillée par l'action sociale d'Etat ainsi que par la branche retraites (9 milliards ponctionnés sur la branche famille) alors même qu'en réalité les branches maladie (déficitaire de 5,5 milliards) et retraites (déficitaire de 5,2 milliards) accusent un déficit officiel plus de deux fois supérieur.

Alors, ce 3 juin 2013, après de longues tergiversations de façade, le gouvernement renonce à toucher à l'universalité de la sécurité sociale, dont la famille constitue l'une des quatre branches depuis les ordonnances de 1967.

Mais, pour mieux atteindre les familles nombreuses (le plus souvent catholiques), le plafond du quotient familial sera à nouveau abaissé de 2 000 à 1 500 € par demi-part pour l'année 2014 (après avoir déjà subi une baisse de 2 300 à 2 000 €) afin d'achever, bien entendu, sa suppression sournoise et progressive avant la fin du quinquennat HOLLANDE. Notons donc qu'il s'agit, en réalité, d'une nième augmentation de l'impôt sur le revenu qui n'a strictement aucun rapport avec le budget de la branche famille mais qui va bel et bien peser sur le revenu disponible des familles.

Les autres mesures décidées consistent en un nouveau durcissement des conditions de déduction fiscale des frais de garde du jeune enfant, la suppression des déductions fiscales pour collégiens et lycéens, la division par deux de la prime à partir de la 2<sup>ème</sup> naissance ainsi que la création de 100 000 places de crèches supplémentaires (accélérant ainsi la faillite des collectivités locales) en plus des 175 000 places d'autres modes de garde.

Une nouvelle fois, l'Etat français confond allègrement politique familiale et politique sociale alors même que sa démographie, avec un taux de fécondité à peine égale à 2,00, ne permet même pas le renouvellement des générations.

Notons que le même jour, on annonce que la vente de véhicules continue à plonger

pour le mois de mai (un mois généralement faste pour l'industrie automobile) ainsi qu'un nouveau plan social de 1 200 emplois chez un grand constructeur de pneumatiques. Assurément, ce ne sont pas les familles françaises qui vont permettre à l'industrie automobile de se relever !

Pierre VOUTERS

"Après les mesures très anti-familiales annoncées par le chef du gouvernement socialiste le 3 juin (nouvelle réduction du quotient familial de 2 000 à 1 500 € par demi-part et suppression de l'avantage fiscal pour les collégiens et les lycéens dès 2014), l'oppression sur les familles nombreuses s'accroît : le rapport MOREAU (du nom de la présidente de la commission de propositions pour la réforme des retraites) propose le 5 juin la **fiscalisation de la majoration de 10% des pensions de retraite pour les parents de trois enfants et plus**. Certes, en QUINZE ANNEES de pouvoir, les gouvernements socialistes successifs, Mauroy, Fabius, Rocard, Bérégovoy, Cresson et Jospin n'avaient jamais levé le petit doigt pour se préoccuper de l'effondrement des régimes de retraite. Ceci dit, est-ce le hasard si les familles nombreuses sont systématiquement soumises à contribution dès la moindre réforme du tandem HOLLANDE-AYRAULT ? Le chef de l'Etat espère-t-il ainsi réellement "inverser la courbe du chômage avant la fin de l'année 2013" en feignant d'ignorer que les familles nombreuses constituent également des acteurs-clé de la consommation et de l'investissement ? Assurément, les doctrinaires ne sont pas concernés par la vie économique de la France !"



*Un gouvernement socialo-maçonnique entièrement ligué contre la famille*



## Irlande et Pologne forcées à légaliser l'avortement

Créer des exceptions pour forcer ensuite les pays qui les enfreignent à être condamnés c'est le processus qui a fait condamner la Pologne et qui risque de faire condamner l'Irlande, Gregor PUPPINCK l'a dénoncé et ce n'est pas par hasard qu'il se retrouve sur la liste noire des 27 personnalités pro-vie à abattre, établie par l'European Parliamentary Forum on Population and Development qui a aussi fiché la parlementaire slovaque Anna ZABORSKA qui avait été à l'origine du vote d'une résolution du Parlement européen contre les avortements forcés en Chine. Cette association est financée par Bill et Melinda GATES et par Georges SOROS qui lui versent d'importantes subventions.

Gregor PUPPINCK, directeur du Centre Européen pour le droit, écrit : *"Pourquoi un tel acharnement contre des pays qui détiennent le plus faible taux de mortalité maternelle et féminine et plus particulièrement de part de l'Irlande le plus faible taux de suicide féminin car, relève-t-il, l'avortement détermine profondément la culture : sa légalisation a valeur de rituel de passage dans la post-modernité, car elle implique la domination de la volonté individuelle sur la vie, de la subjectivité sur l'objectivité".*

Donc il va s'agir d'imposer à l'Irlande et à la Pologne une législation qui prévoit des cas d'exception, que la jurisprudence aura la charge de clarifier et d'amplifier. Les événements se sont enchaînés en automne 2012 visant à instaurer en filigrane un droit à l'avortement au niveau européen.



Gregor PUPPINCK



Anna ZABORSKA au Parlement européen

### POLOGNE

Le 30 octobre 2012, la "Cour européenne des droits de l'homme" (CEDH) condamne la Pologne à verser de lourdes indemnités à une jeune fille âgée de 14 ans et à sa mère (respectivement 30 000 et 15 000 euros) au motif que ses droits ont été bafoués en 2008 et que les articles 3 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme n'ont pas été respectés (affaire P. et S.) Dans sa décision, la CEDH considère que le respect de la vie privée avait été bafoué (prêtre contacté par l'hôpital de Lublin, essais de contacts avec des militants pro-vie) ainsi que les droits à la sûreté et à la liberté et que l'interdiction de traitements dégradants n'avaient pas été respectée de part des médecins polonais, les

refus successifs essayés dans divers hôpitaux ayant été ressentis comme des humiliations avant un avortement finalement subi à l'hôpital de Gdansk.

Cette décision faisait suite à l'arrêt du 26 mai 2011 R.R., la Pologne condamnant le pays à des versements de dommages et intérêts au profit de madame R.R. qui avait déjà obtenu gain de cause partiel auprès de la justice polonaise. Elle aussi saisit la CEDH et gagne une indemnisation plus conséquente. Les faits remontent à 2002 Madame R.R. enceinte de 18 semaines passe une échographie qui laisse présager une trisomie, qui s'avérera effective, elle demande des examens qui lui sont refusés puis les obtient mais elle n'arrivera pas à faire pratiquer un avortement.

La plaignante obtient une condamnation de son pays à une indemnisation de 60 000 euros. Dans ce cas encore, c'est la jurisprudence TYSIAC qui s'est appliquée. La Cour européenne de justice a jugé le 26 septembre 2011 que la Pologne se devait de faire appliquer le plus strictement possible le droit d'avorter tel que leur pays le prévoyait. C'est cette obligation de mise en conformité issue de l'esprit de la jurisprudence du cas irlandais ABC et tout particulièrement la mention relative à la législation

devant rendre le moins "refroidissant" possible pour les médecins (traduisons le plus laxiste possible) qui a sans doute incité les polonais à initier une campagne de pétitions destinée à obtenir une interdiction totale de l'avortement et ce par le biais d'une révision constitutionnelle qui aurait pu ainsi contourner la Cour européenne de justice. Mais les 600 000 signatures obtenues ne suffirent pas à persuader les députés de voter l'interdiction totale de l'avortement en septembre 2011. La diète polonaise rejeta alors le

texte par 191 voix contre 186. Gregor PUPPINCK nota que le rapporteur de l'ONU avait alors insisté sur *"le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible"*.

### IRLANDE

Quelques jours après l'arrêt S.P. concernant la Pologne, vient le tour de l'Irlande qui avait pourtant par trois rejeté la légalisation de l'avortement par référendum. C'est un drame ultra-médiatisé celui de la mort en couche d'une septicémie en octobre 2012 d'une jeune femme de 31 ans, une dentiste indoue, Savita HAPPALANAVAR, qui défraya la chronique et entraîna une immense manipulation d'opinion. Cette



mort est présentée comme évitable par la presse internationale et Savita est y considérée comme une martyre victime de la législation rétrograde de l'Irlande. Elle aurait plusieurs fois demandé l'avortement que les médecins de l'hôpital de Galway auraient systématiquement refusé au motif que le coeur du bébé battait encore. Poussé par la journaliste Kitty HOLLAND, son mari Praveen porte plainte contre l'Irlande rendant responsable le catholicisme irlandais de la mort de sa femme. Praveen refuse de remettre les documents médicaux de sa femme aux services de santé irlandais et pose un ultimatum au gouvernement irlandais activement soutenu en cela par les manifestations notamment le 18 novembre à Dublin et dans d'autres grandes villes d'Irlande. Initialement, le gouvernement était resté ferme ; seul le Labour demandait une législation plus permissive, le ministre de la Santé affirmait qu'aucune mort maternelle n'avait été à déplorer dans l'hôpital de Galway depuis 17 ans. Mais, très vite l'opinion publique ayant été retournée, voici l'Irlande qui se sentirait coupable de la mort de cette jeune femme d'une religion différente et qui devrait s'excuser à la face du monde et se sentirait comme une obligation de légaliser l'avortement.

Les événements s'accélérent le 26 novembre : un comité d'experts est constitué et réclame l'accès à l'avortement dans des cas en théorie précis mais avec des procédures de recours et le 18 décembre le gouvernement annonce une prochaine légalisation, limitée bien entendu : il suffira à la jurisprudence de renforcer les dispositions que contiendra la loi. Le 11 décembre, le blog de Jeanne Smits révélait que Savita n'avait peut être pas demandé l'avortement mais c'était bien trop tard pour enrayer la machine mise en branle. "Etes-vous bien sûre que Savita ait demandé l'avortement" demandait le journaliste Marc COLEMAN à l'émission "Coleman at large" à Kitty HOLLAND, la journaliste qui avait incité le mari à porter plainte contre l'Irlande "je ne suis sûre de rien" rétorquait cette dernière. Preuve, tant s'en faut, de la manipulation : les manifestations prévues en faveur de la légalisation de l'avortement l'étaient bien avant la mort de Savita.

Mais le gouvernement irlandais semble cette fois décidé à obtempérer, si depuis le début, seul le Labour demandait un changement de législation ; ce fut alors au tour du Fine Gael le principal parti d'opposition d'imposer une discipline de parti à ses membres. Seule voix discordante celle du ministre des transports Léo VARADKAR qui avait relevé que la loi pouvait être

inconstitutionnelle et nécessiter un référendum. Le fait que le rapporteur de l'ONU, Anand GROVER, ait été présent à Dublin le 17 décembre à l'invitation du séminaire du *National Women's Council of Ireland* atteste bien de la violence des pressions internationales dont l'Irlande a fait l'objet. Il est par ailleurs fort déplacé qu'il ait osé affirmer "un tel drame n'aurait pas pu se produire en Inde" au mépris total de la réalité du rapport des taux respectifs de mortalité maternelle entre les deux pays : 6 pour 100 000 femmes en Irlande contre 540 pour 100 000 en Inde". Ainsi, l'Irlande qui détenait le plus faible taux de mortalité maternelle et de suicide féminin risque fort de voir ces derniers augmenter dans les années à venir. En outre, 74 650 bébés sont nés sur l'île verte en 2012 et le taux de natalité reste le meilleur d'Europe à 14,4%. On ne sait quelle évolution ce taux connaîtra dans les années à venir mais il y a fort à parier qu'il sera en baisse.

Le sauvetage du secteur bancaire s'est effectué avec quelques 67 milliards d'euros de capitaux étrangers, ce qui a largement contribué au vote positif au référendum du 1<sup>er</sup> juin 2012 sur la mise en place de la règle d'or du pacte de stabilité budgétaire des pays de l'Union Européenne. Il est certain que cette dépendance économique a pesé lourdement sur la décision du gouvernement irlandais d'obtempérer aux diktats internationaux.



Enda KENY,  
chef du gouvernement irlandais

Toutefois, la révélation au public du drame vécu par Mary aurait dû émouvoir les Irlandais. A 13 ans, Mary avait été violée, conduite de force par les services sociaux en Angleterre où elle avait été endormie et avortée sans même le savoir. De retour en Irlande, elle est placée en famille d'accueil, séparée à jamais de sa famille. Seize ans plus tard elle porte plainte contre le gouvernement irlandais à la fois pour l'avortement forcé et le placement ainsi que les maltraitances dont elle fut victime dans sa famille d'accueil. De

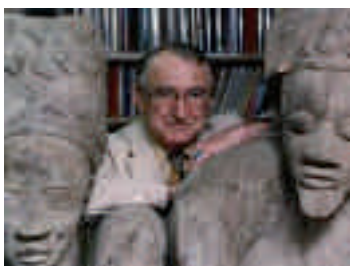
son côté, le violeur, à nouveau en liberté a été condamné pour un autre viol. Que Mary ait pu affirmer haut et fort que son avortement avait été pire que son viol et l'avait laissée dans un profond état de dépression aurait dû marquer l'opinion publique. Cela a été en partie le cas car la vigile pour la Vie du 9 juin 2013 a rassemblé plus de 40.000 personnes à Dublin. Néanmoins, cinq jours plus tard, le gouvernement d'Enda KENY a présenté un texte qui prévoit la possibilité d'avorter en Irlande dans 24 hôpitaux et sur avis d'une commission de trois médecins en cas de risque de suicide pour la mère. Ce texte sera vraisemblablement voté avant le 12 juillet. Il semble que désormais toutes les interprétations extensives soient possibles.

Béatrice VOUTERS  
Vice-Présidente

## John MONEY, l'idéologue de la doctrine du genre : un pervers sexuel doublé d'un faussaire

Cette pseudo-doctrine du genre qui envahit programmes scolaires et société a été élaborée par un adepte de la pédophilie John MONEY qui, durant toute sa vie, oeuvra pour développer les pratiques sexuelles les plus abjectes. Ce néo-zélandais, est d'abord titulaire d'un double master en psychologie et éducation de l'Université de Wellington en 1944 ; puis, il s'installe aux Etats-Unis où il y obtient en 1952 un doctorat de philosophie à l'Université de Harvard. Titulaire d'une chaire de pédiatrie et de psychologie médicale, il se spécialise dans les comportements sexuels et fonde le "*Sexual Behaviors Unit*" et y développe la chirurgie de la réattribution sexuelle.

Il y fut à l'origine de véritables crimes dont le plus marquant fut celui opéré sur David REIMER, un enfant ayant subi une circoncision ratée dont il décida de faire une fille et auquel fut donné arbitrairement le nom de Brenda. David subit d'abord une ablation totale des organes génitaux masculins, puis fut gavé d'oestrogènes. Mais, tandis que MONEY clamait haut et fort la réussite de cette transformation, David souffrait un véritable martyr arrachant ses robes et empruntant les jeux de son frère jumeau, Brian. Les tortures de MONEY ne s'arrêtèrent pas là. Idéologiquement pédophile, il obligeait pour ses "expériences" les deux frères jumeaux à simuler un inceste. Comme pour KINSEY, dont il était un fervent disciple, rigueur scientifique et respect du patient étaient idéologiquement subordonnés à l'idéologie mortifère. Brian, traumatisé, développa des névroses et succomba en 2002 à une overdose. David, se confia à plusieurs journalistes dont John COLAPINTO déclarant : "*Je me sentais comme Frankenstein, un monstre de laboratoire*" et il avouait chaque fois que nous voyons MONEY : "*C'était comme un lavage de cerveau*". COLAPINTO, révéla le scandale au monde écrivant : "*As nature made him : the boy who raised as a girl.*" Plus tard, en 1997, Milton DIAMOND mis en lumière la falsification des pièces qui avait abouti à considérer l'opération de



John MONEY

réattribution comme un succès. Puis, MONEY reconnût partiellement son échec en faisant porter principalement la responsabilité aux parents des jumeaux qui n'auraient pas suivi à la lettre ses recommandations. Mais le suicide de David en 2004 ne laissa pas de doute sur l'horreur infligée aux jumeaux. Leurs parents rendirent alors publiquement MONEY, responsable des deux décès. En outre, ce qui est moins connu, c'est que MONEY était aussi rédacteur d'une revue néerlandaise de promotion de la pédophilie PAIDIKA. Il n'est certes pas politiquement correct de mettre en relation les liens entre théorie du genre et pédophilie.

Ainsi, l'arrestation le 19 juin 2013 à Cancun (Mexique) de WALTER LEE WILLIAMS sous mandat d'arrêt international a été largement occultée car ce pédophile recherché pour exploitation sexuelle d'enfants et pédopornographie est aussi une personnalité du lobby LGBT californien, de surcroît professeur d'idéologie du genre à l'Université de Southern California. Accusé d'avoir abusé de ses étudiants et de ses collaborateurs pour ses pseudo-expériences, il n'a pas eu la chance de Kinsey et Money. Il a été rattrapé par le FBI.



Walter LEE WILLIAMS

**Conçue par des pédophiles et essentiellement diffusée par et pour des pédophiles, l'idéologie du genre s'installe sournoisement dans l'Éducation nationale. Malgré le rejet par l'Assemblée nationale, le 5 juin 2013, de l'introduction de la théorie du genre à l'école primaire, cette dernière s'introduit subrepticement par le biais expérimental. Ainsi DIX ACADEMIES mettront en oeuvre "*le programme A.B.C.D. de l'Égalité*" qui inclut "*la déconstruction des stéréotypes discriminants*" et cette dernière fera obligatoire partie de tous les programmes académiques en 2014. Plus que jamais premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents, doivent s'opposer de toutes leurs forces à cette sinistre idéologie.**

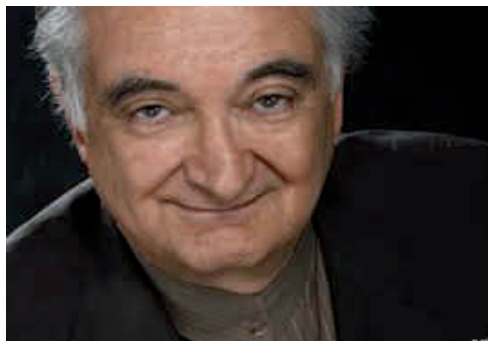
Béatrice VOUTERS  
Vice-Présidente



## ATTALI, un cauchemar pour l'humanité !

Avec une remarquable constance depuis plus de TRENTE ANS, M. Jacques ATTALI oscille entre le scénario-catastrophe, le film d'horreur de série B et la science-fiction. Le problème est qu'il ne s'agit pas de jouer à faire peur mais de véritables programmes de gouvernement et que cet homme a eu la confiance d'au moins trois présidents de la République !

*Après, " l'euthanasie constituera un mode de gouvernement des générations futures" en 1981, vient en 2006 "Une brève histoire de l'avenir" dans lequel il dépeint une société future totalement déstabilisée : "Les hommes se vendront comme des machines... Le couple ne sera plus leur principale base de vie et de sexualité ; ils choisiront plutôt, dans la transparence, les amours simultanées, polygames ou polyandres. Collectionneurs, hommes et femmes, plus intéressés par la chasse que par leur proies... Ils ne seront pour loyaux qu'à eux-mêmes, s'intéresseront davantage à leur conquêtes, à leur cave à vins à l'organisation de leur vie érotique et de leur suicide qu'à leur progéniture à laquelle ils ne laisseront ni fortune, ni pouvoir."*



*Jacques ATTALI, le chouchou absolu de la classe politico-médiatique depuis 1981*

Notons que dans cet ouvrage-clé, ATTALI ne fait que reprendre les idées du jeune Léon BLUM, son maître à penser, et les idées qu'il développe dans "Du mariage" écrit en 1905 et publié en 1907.

Puis à l'Express le 7 février 2008 il déclare : "La distraction est la condition nécessaire de l'acceptation par les masses de cette précarité générale et de cette tyrannie du neuf."

Ce 31 janvier 2013, ATTALI écrit dans Slate.fr : "Nous allons inexorablement vers une société unisexe où les hommes et les femmes seront égaux sur tous les plans y compris celui de la procréation. Ils pourront faire des enfants seuls ou

à plusieurs, sans relation physique et sans les porter. Si l'enfant naissait d'une matrice artificielle, la taille de son cerveau n'aurait plus de limites."

Enfin une bonne nouvelle, toutefois : si, par malheur, la proposition 21 du candidat HOLLANDE devenait loi, M. ATTALI atteindrait bientôt l'âge fatidique de l'injection létale.

Pierre VOUTERS



### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Merci de compléter ce document et de nous le retourner signé, en y joignant un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal :

Commune : .....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever chaque mois, jusqu'à révocation, la somme de  € au profit de l'association : (7, 10, 15, 20, 30, 50, 60 € ou autre montant)

Fait à : ..... le : .....

SIGNATURE

Code	Code	Numéro	Clé
Etablissement	Guichet	de compte	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom et adresse de votre agence bancaire : .....

.....

.....

**LAISSEZ-LES-VIVRE – SOS FUTURES MERES**

BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

Tél : 01 48 78 21 64

N° national d'émetteur : 417 263

Au dos : votre cotisation 2013



## La force normative de la loi

Dans les mentalités collectives, un acte qui est devenu légal est possible même si la plupart des gens ressentent bien, plus au moins inconsciemment qu'il n'est pas souhaitable .

D'où cette obsession de Sylvaine, 32 ans, une catholique pratiquante et mariée : pouvoir "être dans les délais" pour prendre une décision. Etre mariée, catholique, pratiquante, exercer une profession libérale et vivre en province tout cela devrait pouvoir constituer une situation quasi-idéale pour avoir un bébé. Malgré tout, Sylvaine est assaillie d'une angoisse irrépressible mais de quoi, au juste, a-t-elle peur ? A coup sûr, elle ne parvient pas à formuler cette terreur si diffuse mais qui devient presque traumatique quand on évoque la naissance. Serait ce le souvenir d'un

avortement antérieur ? Rien ne peut valider ni réfuter cette hypothèse. Toujours est-il que si la loi n'existait pas il n'y aurait sans doute pas de question, voir même pas d'angoisse. Oui, la

loi est bien anxiogène car elle crée des détresses psychologiques là où logiquement il ne devrait pas y en avoir. Cette négation de la nature humaine est vraiment inquiétante. "Cette petite fille est toute ma vie", s'extasie Sophie, 18 ans, devant sa petite Laure de 2 mois et, pourtant, il lui a fallu affronter bien des difficultés pour ne pas la supprimer. Grace à l'aide de Laissez-Les-Vivre-SOS Futures Mères,

elle parvient à s'en sortir et dans sa petite ville de l'est de la France où elle vit va pouvoir continuer ses études. Mais les temps sont durs et les mamans sont souvent en situation précaire.

Béatrice VOUTERS  
Vice-Présidente

Laissez-Les-Vivre  
**S.O.S.**  
**FUTURES MÈRES**  
*parce que votre enfant est unique...*  
ACCUEIL ET ÉCOUTE  
**0 800 868 838**  
appel gratuit depuis un poste fixe  
**01 42 85 14 70**  
aucun surcoût

*Autocollant disponible en nombre*

### ☐ COTISATION 2013 :

- de membre actif (25 €)  €
- de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...)  €
- de membre d'honneur (150 €)  €
- de membre bienfaiteur (500 €)  €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €)  €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES**  €

Don dédié à **SOS FAMILLES**  €

Don de soutien (montant libre)  €

**TOTAL**  €

**MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

**REÇU FISCAL DEMANDÉ** (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

**LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10**

CCP 1298 65 N PARIS

n° 177 Avril - Mai - Juin 2013